



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Budget et objectifs du pacte de la haie

Question écrite n° 7757

Texte de la question

M. François Gernigon attire l'attention de Mme la ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche sur l'avenir budgétaire et la pérennité du pacte en faveur de la haie, pilier essentiel de la biodiversité et enjeu écologique majeur, notamment dans le secteur agricole. Lancé en 2023 avec un budget initial de 110 millions d'euros, ce pacte ambitionnait de planter 50 000 km de haies d'ici 2030 et d'assurer une gestion durable des haies existantes. Cette réponse était essentielle face à la disparition massive des haies bocagères depuis plusieurs années, ayant des fonctions écologiques, climatiques et agricoles reconnues. Les haies jouent en effet un rôle massif dans le stockage de carbone, la protection des sols contre l'érosion, la régulation de l'eau et l'accueil d'une biodiversité précieuse. Elles sont aussi un atout majeur pour l'élevage. Leur importance se fait particulièrement ressentir dans des territoires comme celui d'Angers et de ses basses vallées, où les haies bocagères structurent les prairies naturelles et les zones inondables. Dans ce contexte, il s'inquiète du réajustement budgétaire qui a suivi le projet de loi de finances pour 2025. Alors qu'une réduction drastique du budget était prévue, les débats parlementaires ont permis de rétablir partiellement les moyens par une augmentation de 20 millions d'euros, portant le budget à 45 millions d'euros pour 2025. Bien que cette progression soit à souligner, elle reste largement inférieure aux ambitions initiales du pacte alors que les premiers résultats sur le terrain sont très encourageants, tant en matière de plantation que d'engagement des collectivités ainsi que des agriculteurs. Par ailleurs, ce calendrier tardif de mise en œuvre des aides et dispositifs met en difficulté les agriculteurs, qui ont besoin de temps pour s'adapter et intégrer les plantations dans leurs systèmes d'exploitation. Alors que les milieux naturels se raréfient, les haies restent un élément écologique essentiel à ne pas négliger. Il lui demande donc si elle entend garantir la continuité budgétaire du pacte en faveur de la haie jusqu'à l'automne 2025 et assurer la pérennité des efforts engagés pour atteindre l'objectif de 2030. Enfin, il lui demande comment elle compte renforcer les dispositifs d'appui aux agriculteurs, contraints de jongler avec un calendrier gouvernemental incompatible avec leurs réalités de terrain.

Données clés

Auteur : [M. François Gernigon](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (1^{re} circonscription) - Horizons & Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7757

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : [Transition écologique, biodiversité, forêt, mer et pêche](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique, biodiversité, forêt, mer et pêche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 juin 2025